



Désistement d'achat de cuisine neuve suite à annulation d'1 VEFA

Par **carine44200**, le **20/08/2013** à **13:41**

BonjourrrrrLe 7 juin dernier j'ai signé pour l'achat d'une cuisine Hygena livrable en 2014 au même temps qu'un appartement que j'étais sur le point d'acheter en VEFA.rnCe jour j'ai versé 380€ d'acompte.rnPar la suite en mettant mon appartement en vente (ancien HLM) l'agent immobilier s'est aperçu que j'étais tenue par une clause de non spéculation qui m'oblige à ne pas revendre pendant 5 ans ou au prix acheté ce qui du coup rend mon autre achat impossible car je n'ai plus le budget (manque 30 000€).rnDu coup j'ai du faute de budget me rétracter le 26 juin dernier par AR pour l'ensemble de mes achats, sauf que voilà Hygèna refuse de me rendre l'acompte versé au motif que j'étais informée de cette clause de non revente.rnQue puis-je faire pour récupérer cet argent?rnIls refusent même que je prenne au moins le mobilier qui y correspond et pour moi c'est du vol. Par ailleurs le vendeur était informé que je demandais un prêt bancaire pour le cuisine et l'appartement mais il ne l'a pas indiqué dans le contrat donc je n'ai même pas ce recours à priori alors que je n'ai jamais obtenu ce prêt.rnPouvez vous m'aiderrrrrMerci